

Compte rendu du groupe de travail du 26 janvier 2012

Présents :

Monsieur Dominique BERTELOOT, inspecteur d'académie, DSDEN de la CREUSE
Monsieur Joël RAVAILLE, secrétaire général adjoint de l'académie
Madame Maryse PASQUET, chef de division personnels et moyens 1er degré - IA23
Monsieur Fabrice COUEGNAS, professeur des écoles, SNUipp 23
Madame Carine LACHAUD, professeur des écoles, SNUipp 23
Monsieur Dominique POUGET, professeur des écoles, SNUipp 19
Madame Nathalie RIBIERE, professeur des écoles, SNUipp 87
Monsieur Paul GIANGIOBBE, professeur des écoles, SE 23
Madame Brigitte REBUFFIE, professeur des écoles, SE 87
Monsieur Daniel PEYRAUD, professeur des écoles, SE 19
Madame Christelle LENIAUD, professeur des écoles, SGEN 23

Le SNUipp-FSU 23 dénonce :

- Les difficultés pour obtenir les autorisations d'absences : l'Inspecteur d'Académie a limité à 2 représentants la délégation du SNUipp-FSU23 et n'a pas donné toute facilité aux personnels concernés pour pouvoir se rendre à ce groupe de travail,
- L'absence de documents de travail : aucun document de travail n'a été envoyé aux organisations avant le groupe de travail comme cela avait été demandé lors du précédent groupe de travail,
- L'absence d'ordre du jour sur la convocation.

Le SNUipp-FSU23 souhaite connaître les conclusions données au recteur suite au précédent groupe de travail.

L'Inspecteur d'Académie introduit le groupe de travail en précisant qu'il n'y a aucun projet de mouvement intra-académique des personnels.

Pour le SNUipp-FSU, le contexte budgétaire annoncé pour l'Académie (les suppressions systématiques et massives de personnels dans l'Académie : 131 cette année) ont des conséquences désastreuses pour les conditions de travail des élèves et des enseignants **mais aussi pour les possibilités de mutation des personnels.**

Le SNUipp-FSU23 rappelle que le groupe de travail ne doit pas se focaliser uniquement sur les difficultés de mutations de la Creuse vers la Haute Vienne ou la Corrèze mais bien prendre en compte l'ensemble des demandes de mutations du point de vue des barèmes.

Axes de travail :

Le SNUipp-FSU 23 estime que les orientations proposées dans le compte rendu du groupe de travail précédent ne pourront pour la plupart pas être opérationnelles pour les permutations 2012 : le BO est sorti, les éléments de barèmes restent identiques. L'Académie est donc sur les mêmes bases que l'année dernière et les années précédentes.

Le calibrage académique :

1ère proposition :

L'inspecteur d'Académie propose de faire apparaître dans le calibrage académique des besoins d'entrées plus élevés en Creuse que dans les deux autres départements afin de permettre ensuite un flux en gestion intra-académique.

(cf. analyse technique présentée par Monsieur Ravaille)

Situation budgétaire au 30 septembre 2011 :

	Creuse 2011	Corrèze 2011	Haute Vienne 2011
Surnombres	13	11	6
Nombre de suppressions	30	49	42
Nombre de départ en retraite	20	30	50
Apports concours	28		

Le SNUipp-FSU rappelle que ces surnombres annoncés sont uniquement budgétaires : la réalité concrète conduit à un nombre important d'absences non-remplacées et au recrutement de contractuels dans le département de la Creuse...

L'objectif académique serait le suivant :

Lors de la phase informatisée :

- 1) Favoriser l'entrée dans le département de la Creuse à un maximum de personnels par une régulation du calibrage
- 2) Ouvrir des possibilités de sorties vers la Haute-Vienne (5 minimum), la Corrèze (3 minimum) et le Puy de Dôme (3 minimum),

Lors de phase complémentaire (exeat-ineat) :

- 3) Réguler les sorties envisageables lors la phase exeat-ineat en fonction des entrées effectives dans le département de la Creuse et des affectations des stagiaires. Dans cette hypothèse, l'objectif serait également de 5 pour la Haute-Vienne et de 2 ou 3 pour la Corrèze, autant pour le Puy-De-Dôme. .

Le SNUipp-FSU 23 a rappelé qu'au-delà de la question des départements demandés par de nombreux collègues, il fallait également être attentif aux départements autres que le 63 le 87 et le 19 au regard des barèmes et des situations individuelles difficiles (exemple d'une collègue en dispo pour suivre son conjoint).

L'affectation des stagiaires :

2ème proposition :

L'IA indique que l'affectation des stagiaires pourrait servir de variable d'ajustement en fonction des résultats du mouvement inter-académique mais dans la limite toutefois de l'équilibre nécessaire à chaque département.

Le SNUipp-FSU indique que la chute du recrutement réduit considérablement les marges de manœuvre sur ce levier.

Le mouvement complémentaire (phase exeat-ineat) :

3ème proposition :

L'IA indique que l'objectif académique serait d'organiser une concertation entre les trois départements afin de :

- Avancer et harmoniser les calendriers de gestion des demandes d'exeat-ineat
- Traiter les demandes de chaque département afin de déterminer les besoins en amont
- Favoriser les entrées dans l'académie par le département de la Creuse
- Permettre un flux plus élevé de mutations intra-académiques.